

DECRET N° 2011-126 DU 31 MARS 2011

portant ratification de l'adhésion de la République du Bénin au protocole II modifié, aux protocoles IV et V de la Convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2011 -02 du 31 janvier 2011 portant adhésion de la République du Bénin au protocole II modifié, aux protocoles IV et V de la Convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2011-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

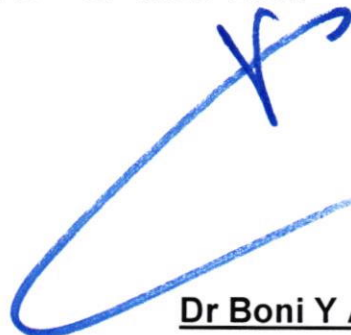
Article 1^{er} : Est ratifiée, l'adhésion de la République du Bénin au protocole II modifié aux protocoles IV et V de la convention du 10 octobre 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination et dont le texte se trouve ci-joint.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

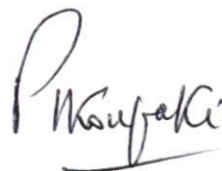
Fait à Cotonou, le 31 mars 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



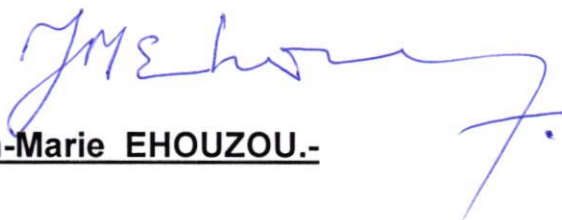
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration
Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOUZOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPEPPCAG 4 MECN 4 MAEAFBE 4 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-DGCST-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1 

